

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2012-0575/PR/MEFIP portant modification de l'arrêté n° 2007-0550/PR/MEFPP sur une attribution d'un terrain sise à l'ouest de la route de Venise au profit de la République du Rwanda.

n° 2012-0575/PR/MEFIP

Ministère  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
CHARGE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PLANIFICATION

Date de publication  
8 septembre 2012

Numéro JO  
n° 17 du 15/09/2012

Date du numéro  
15 septembre 2012

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE en date du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie des Finances, et de la Planification chargé de la Privatisation.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

La modification de l'arrêté n°2007-0550/PR/MEFPP portant sur une parcelle de terrain sise à l'ouest de la route de Venise et au sud du port de pêche au profit de la République du Rwanda. La superficie initiale qui été de 200 000m2 est inchangé.

#### Article 2

Le reste est inchangé.

#### Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**